

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11- 10

**CASERNE DE GENDARMERIE DE MOLIERES
AVENANT AU BAIL - REVISION DE LOYER**

Aux termes d'un acte administratif en date du 27 avril 2004, le Département de Tarn-et-Garonne a donné à bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale, un ensemble immobilier situé rue Larcher à Molières.

Cette location a été consentie pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2004, moyennant un loyer annuel de 15 310.04 €, révisable par périodes triennales.

Après estimation des Services Fiscaux de Tarn-et-Garonne, le montant du loyer annuel de la caserne est porté à la somme de 17 575.37 €, cette modification prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2007.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Conseil Général, l'avenant au bail à loyer portant sur la révision de loyer de la caserne de gendarmerie de Molières.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'acte administratif du 27 avril 2004 donnant bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale, un ensemble immobilier situé rue Larcher à Molières,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au bail à loyer concernant la caserne de gendarmerie de Molières, aux conditions suivantes :
 - date d'effet : 1er janvier 2007,
 - durée du bail : 9 ans à compter du 1er janvier 2004,
 - coût du loyer annuel (révisable par périodes triennales) : 17 575,37 €, après estimation des services fiscaux ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au bail, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,